

A : Producteurs et acteurs commerciaux de cacao  
Membres Fairtrade  
CC : Comité des Standards  
Personnel de Fairtrade International  
Personnel de FLOCERT

Gudrun Schloepker  
Directrice Standards et Prix  
[g.schloepker@fairtrade.net](mailto:g.schloepker@fairtrade.net)

5 juillet 2022

## Révision du Standard Fairtrade pour le Cacao applicable aux Organisations de Petits Producteurs (OPP) et aux Acteurs Commerciaux

Chers partenaires Fairtrade,

Lors de sa réunion du 23 mars 2022, le Comité des Standards de Fairtrade International a décidé de réviser le Standard Fairtrade pour le Cacao applicable aux organisations de petits producteurs de cacao (OPP) et aux acteurs commerciaux. Pour plus d'informations sur cette décision, veuillez consulter le procès-verbal de la réunion du Comité des Standards que vous trouverez (en anglais) sur notre site Web [ici](#).

Les modifications approuvées résultent d'une révision des Standards. La norme révisée sur le cacao pour les OSP et les négociants est disponible en anglais, espagnol et [français](#) sur notre site [web](#).

La version révisée du Standard Fairtrade pour le Cacao applicable aux organisations de petits producteurs et aux acteurs commerciaux comporte deux nouvelles exigences d'entrée. La première exigence inclut des conditions préalables à remplir désormais avant la certification Fairtrade des organisations de producteurs, et la seconde exigence inclut des conditions préalables à remplir par les exportateurs pour être certifiés Fairtrade. Ces deux nouvelles exigences remplacent une [exigence temporaire de certification](#) entrée en vigueur en 2020 pour le café et le cacao et ont été adaptées au contexte du cacao. Pour éviter la redondance, une ancienne exigence qui demandait aux OPP de démontrer un potentiel du marché sous la forme d'un engagement des acheteurs pour pouvoir être certifiées a été supprimée du Standard pour le Cacao.

La version révisée du Standard pour le Cacao remplace la version précédente et entrera en vigueur le 15 juillet 2022. Les organisations dont la certification commence le 15 juillet 2022 ou après cette date, devront remplir toutes les exigences applicables.

La révision du Standard Fairtrade pour le Cacao se poursuit après cette publication. Fairtrade International a inclus plusieurs sujets dans une première phase de consultation : Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement, lutte contre le risque de déforestation, traçabilité et transparence, promotion des objectifs de revenu vital pour les producteurs, réglementation de l'entrée de nouvelles OPP et de nouveaux exportateurs et intégration du modèle de métayage dans Fairtrade. Le résumé de la consultation sera bientôt publié [ici](#) et le Comité des Standards devrait se prononcer sur ces sujets pendant sa réunion de septembre. La prochaine version révisée du Standard sera donc publiée à la fin de 2022.

Une deuxième phase de consultation débutera en août 2022 et les décisions finales devraient être publiées en 2023. Cette deuxième phase de consultation abordera les sujets suivants : Réviser les exigences sur le Système de Gestion Interne, réduire l'augmentation des coûts du différentiel du Prix Minimum Fairtrade, de la Prime Fairtrade et du différentiel biologique Fairtrade ou du moins, exposer



**FAIRTRADE**  
INTERNATIONAL

le niveau d'augmentation des coûts tout au long de la chaîne d'approvisionnement, et répondre à la situation commerciale spécifique du Ghana.

Vous trouverez plus d'informations sur la révision du Standard Fairtrade pour le Cacao [ici](#).

En outre, l'exigence relative aux Rapports sur la Prime Fairtrade (4.6.2) du Standard pour le Cacao sera progressivement supprimée. Cette exigence n'est plus applicable que jusqu'au 14 juillet 2023. A partir du 15 juillet 2023, elle sera remplacée par l'exigence 4.1.10 Rapports d'Utilisation de la Prime Fairtrade du Standard Fairtrade pour les Organisations de Petits Producteurs.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Kerstin Cron à l'adresse email suivante : [k.cron@fairtrade.net](mailto:k.cron@fairtrade.net).

Cordialement,

Gudrun Schlöpker